

Compte de Résultat 2023

	(en Euros)	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Vente de matériel		884 720	4 187 981
Production vendue de services		4 308 133	1 944 587
Montant net du chiffre d'affaires		5 192 853	6 132 568
Production stockée		12 692	<85 257>
Subventions d'exploitation		162 350	29 362
Reprises sur provisions et transferts de charges		<71>	15 985
Autres produits		148 859	42 297
PRODUITS D'EXPLOITATION		5 516 683	6 134 956
Achat de matériel stocké		814 466	2 818 473
Variation de stock		<33 282>	102 957
Achat de matériel		93 563	57 010
Autres achats et charges externes		5 589 920	4 071 801
Impôts, taxes et versements assimilés		26 243	10 914
Salaires et traitements		992 260	641 290
Charges sociales		370 374	258 915
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
* Sur immobilisations : dotations aux amortissements		97 173	109 689
* Pour risques et charges : dotations aux provisions		39 345	4 382
Autres charges		110 878	48 336
CHARGES D'EXPLOITATION		8 100 939	8 123 766
RESULTAT D'EXPLOITATION		<2 584 256>	<1 988 810>
Produits financiers de participations			
Intérêts et produits assimilés :			
* Intérêts sur comptes courants		28 423	27 854
Reprises sur provisions et transferts de charges			6 840
Différences positives de change		133 611	78 614
PRODUITS FINANCIERS		162 034	113 309
Dotations aux amortissements et aux provisions		14 294	
Intérêts et charges assimilées :			
* Intérêts sur comptes courants		275 782	135 208
Différences négatives de change		104 111	88 140
CHARGES FINANCIERES		394 188	223 348
RESULTAT FINANCIER		<232 153>	<110 039>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		<2 816 409>	<2 098 849>
Produits sur opérations en capital			
Reprises sur provisions			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Charges sur opérations de gestion		90	5 000
Charges sur opérations en capital			
Dotations aux provisions réglementées		12 483	16 645
CHARGES EXCEPTIONNELLES		12 573	21 645
RESULTAT EXCEPTIONNEL		<12 573>	<21 645>
TOTAL DES PRODUITS		5 678 717	6 248 265
TOTAL DES CHARGES		8 507 699	8 368 759
RESULTAT DE L'EXERCICE		<2 828 982>	<2 120 494>

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les comptes ont été arrêtés par le Président.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 5.192.853 euros. La Société a pour activité principale la location, le service, la maintenance, le financement d'actifs, la vente, la distribution, le conseil pour les équipements d'assistance aéroportuaires et pour les équipements aéroportuaires et de transport, neufs ou d'occasion y compris le conseil et la gestion de projets, la participation et le financement des activités connexes. Elle distribue en particulier des équipements aéroportuaires fixes (générateurs et transformateurs électriques et alimentations en air) ainsi que des tracteurs à bagages autonomes (le « TractEasy ») et des tracteurs avions pour des solutions de « green taxiing » (le « Taxibot »). La Société a continué le déploiement de ses activités, notamment par la démonstration de ses solutions « Tracteasy » et « Taxibot » auprès de plusieurs clients internationaux.

II. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En janvier 2024, la Société a transféré son activité en rapport avec la solution « TractEasy » à la jointe venture TractEasy LLC conclue entre ALVEST (USA) INC, une société du groupe Alvest, et EasyMile SAS, une société française spécialisée dans les solutions de mobilité intelligentes et de technologie sans chauffeur. La vocation de la société TractEasy est de devenir un acteur de référence dans la promotion, la commercialisation et le déploiement de solutions de véhicules autonomes basés sur une plateforme TLD dans les milieux industriels et aéroportuaires.

Aucun autre événement marquant postérieur à la clôture n'est à signaler.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été établis en application du règlement ANC n 2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

2. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

L'appréciation de la valeur actuelle des titres tient compte des prévisions de flux de trésorerie actualisés. Il est également pris en considération des situations particulières au regard de la position de la société sur son marché, de ses perspectives de développement et de l'intérêt stratégique de la filiale considérée pour le Groupe.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition, il est constitué une dépréciation supplémentaire sous forme de provision pour dépréciation de titres de participation.

Créances rattachées à des participations

Les avances faites aux filiales sont comptabilisées dans les créances rattachées aux participations lorsqu'elles revêtent le caractère d'un concours à moyen ou long terme.

Les avances de trésorerie à court terme sont inscrites en compte courant dans le poste « Autres créances ».

Autres immobilisations financières

Les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'achat, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les prêts et créances immobilisés sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

L'amortissement linéaire est considéré comme étant proche de la dépréciation économique.

Les durées d'amortissement retenues sont (*sauf cas particuliers*) les suivantes :

- * Matériels destinés à la location et à la vente : il s'agit de TractEasy donc la durée d'amortissement est de 10 ans
- * Matériel de bureau et informatique : 3 ans

4. Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Opérations en devises : les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecarts de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition et estimées à la clôture de l'exercice à leur valeur liquidative. La moins-value latente éventuelle fait l'objet d'une provision pour dépréciation ; la plus-value latente éventuelle n'est pas prise en compte.

6. Provisions pour risques et charges

Dans le cadre du règlement sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

7. Résultat courant

Dans un souci de cohérence avec les comptes consolidés, la société classe dans le résultat courant les éléments exceptionnels des activités ordinaires, hors éléments liés aux opérations de cession d'immobilisations qui restent présents dans le résultat exceptionnel.

IV. NOTES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTATImmobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/2023
Logiciels	7			7
Total	7			7

Les immobilisations incorporelles correspondent à la capitalisation des frais de développement de l'ERP EAM.

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/2023
Matériel	952	30	141	841
Agencement	0	7		7
Outillage	11			11
Matériel de bureau et info	44	53		97
Total	1 007	90	141	956

Le matériel se compose de 5 TractEasy, dépréciés sur 10 ans pour un montant cumulé de 236 K€ au 31 Décembre 2023.

Immobilisations financières

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/2023
Titres TAS	9 764			9 764
Total	9 764			9 764

Il s'agit des titres de la société Trusted Aviation Services détenue à 50.1%

Etat des amortissementsEtat des amortissements

(en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Cloture au 31/12/2023
Logiciels	4	1	0	5
Matériel	205	82	51	236
Agencement	0	0	0	0
Outillage	8	8	0	16
Matériel de bureau et info	29	5	0	34
Total	245	97	51	290

Stock de Machines

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2023	Acquisitions	Capitalisations/ Cessions	Clôture 31/12/2023
Stock de machines	11	840	807	44
Total	11	840	807	44

Le stock correspond à des distributeurs de gaines pour unités de refroidissement d'avions.

Evolution des capitaux propres

Le capital social est constitué au 31 décembre 2023 de 7 000 000 actions de 1 euro nominal.

(en milliers d'euros)	Ouverture au 01/01/2023 avant affectation	Résultat 2022	Résultat 2023	Solde au 31/12/2023 (avant affectation proposée)	Affectation proposée du résultat	Solde au 31/12/2023 (après affectation proposée)
Capital	7 000			7 000		7 000
Primes d'émission, de fusion	5 000			5 000		5 000
Réserve légale						
Dividende						
Report à nouveau	-4 879,1	-2 120,4		-6 999,5	-2 829,0	-9 828,5
Résultat de l'exercice	-2 120,4	2 120,4	-2 829,0	-2 829,0	2 829,0	0,0
Provisions réglementées	47,9		12,5	60,3	0,0	60,3
Total	5 048,3	0,0	-2 816,5	2 231,8	0,0	2 231,8

Les provisions règlementées correspondent à l'étalement sur 5 ans des frais d'acquisition des titres TAS.

La Société a procédé à une augmentation de capital de 1 000 000 € au cours de l'année 2022 accompagnée d'une prime d'émission de 5 000 000 €.

Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/20223	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture 31/12/20223	Echéance prévue
Provisions pour risques	4	14			18	Année 2024
Provisions pour charges	6	6			12	-
Total	10	21	0	0	31	-

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2023	Degré d'exigibilité du passif		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 745	1 745		
Dettes fiscales et sociales	358	358		
Autres dettes (1)	10 354	5 348	5 006	
Total	12 457	7 451	5 006	

(1) Dont Compte courant avec TLD Group : 10 354 K€

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances (En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2023	Degré d'exigibilité du passif		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	2 079	2 079		
Créances fiscales et sociales (1)	81	81		
Autres créances	46	46		
Total	2 206	2 206		

(1) Crédit de TVA et TVA déductible pour 80 K€

Informations diverses :**Charges à payer et Produits à recevoir :**

Charges à payer : 1 040 K€ Fournisseurs factures non parvenues
 247 K€ Personnel et charges sociales
 10 K€ Impôts et taxes

Produits à recevoir : 3 K€ Factures à établir Clients
 1 K€ Indemnités sociales

Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance : 51 K€ liées à l'activité courante de la société

Les produits constatés d'avance : 439 K€ liées à l'activité courante de la société

Engagements hors bilan**Engagements donnés**

Néant

Engagements reçus

Néant

Crédit Bail

	(en euros)
Valeur d'origine	60 802
Redevances afférentes à l'exercice	12 482
Redevances cumulées des exercices précédents	21 871
Prix d'achat résiduels	608
Redevances restant à payer	29 185
* Jusqu'à 1 an	9 452
* de 1 à 5 ans	19 733
* Plus de 5 ans	/

Effectif de la société

Au 31 décembre 2023, l'effectif de la société est de 27 personnes.

Situation fiscale**Régime de l'intégration fiscale**

A compter du 1^{er} janvier 2019, la société Alvest Holding est devenue la nouvelle tête du groupe ALVEST et la société SAS est entrée dans son périmètre.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale est la suivante :

- ✓ Alvest International Equity (1)
- ✓ Alvest (1)
- ✓ TLD Group (1)
- ✓ TLD GSE (1)
- ✓ TLD Europe (1)
- ✓ Sage Parts International (1)
- ✓ Alvest Holding
- ✓ Albatros Bidco
- ✓ Albatros Midco
- ✓ Smart Airport System (1)
- ✓ Alvest Equipment Services (1)
- ✓ Alvest Equipment Finance France (2)
- ✓ Albatros Finco (2)

(1) Sociétés entrées dans le périmètre en 2019

(2) Sociétés entrées dans le périmètre en 2023

Une convention d'intégration fiscale a été conclue dans laquelle :

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale,
- Les économies d'impôt réalisées par le Groupe liées au déficit sont conservées chez la société-mère.

Dirigeants**Rémunérations**

Aucune rémunération n'a été versée par la société aux membres des organes de direction au cours de l'exercice.

Montant des avances et des crédits alloués

Néant

Détail du poste « Produits d'exploitation »

Il s'agit de la location ou vente d'équipement et de services et de la mise à disposition de personnel chez Trusted Aviation Services.

Détail du poste « Charges d'exploitation »

Il s'agit principalement de charges externes dont la mise à disposition de personnel, et de l'achat d'équipement.

Détail du poste « Résultat financier »

Les charges financières de 394 K€ se composent principalement des intérêts de comptes courant avec la société TLD Group à hauteur de 276 K€ et de pertes de change à hauteur de 104 K€.

Les produits financiers de 162 K€ sont principalement des gains de change à hauteur de 134 K€ et des intérêts de comptes courant avec la société Trusted Aviation Services à hauteur de 28 K€.

Détail du poste « Résultat Exceptionnel »

Les charges exceptionnelles de 12 K€ sont les amortissements dérogatoires liés aux frais d'acquisition des titres TAS, étalés sur 5 ans.

Comptes consolidés

Les comptes de la société SAS sont consolidés par intégration globale dans ceux d'Alvest Holding (100, Bd du Montparnasse, à Paris 14eme).

La société TLD GROUP bénéficie de l'exemption d'obligation d'établissement de comptes consolidés des sous-groupes :

- Non-opposition des actionnaires de l'entreprise contrôlée représentant au moins un dixième du capital (art. L.233-17, 1°)
- Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand dans lesquels la société contrôlée est incluse, sont établis (art. R.233-15, 1°) en conformité avec les articles L.233-16 à L.233-28
- Les comptes de l'ensemble plus grand sont (art. R.233-15, 2° et 3°)
 - a) certifiés par un professionnel indépendant chargé du contrôle des comptes
 - b) publiés et mis à la disposition des actionnaires ou des associés de la société exemptée dans les conditions et dans les délais prévus aux articles R.225-88 et R.225-89

Filiales et participations au 31 décembre 2023

Informations financières (en Euros, sauf précision particulière)	Capital (dans la monnaie locale)	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats, bénéfices, pertes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										

I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES

concernant les filiales et participations ci-dessous

A - FILIALES

(50% au moins du capital détenu par la société)

Trusted Aviation Services	6 200	19 339 511	50,1%	9 764 325	9 764 325	1 714 787		26 833 188	12 705 711	0
Square des Pierres Grises 1150 Woluwe St Pierre Belgique BE 0842 181 318										

B - PARTICIPATIONS

(Moins de 10% du capital détenu)

II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

concernant les autres filiales et participations

A - FILIALES non reprises au § I

			0%			0	0			0
			0%			0	0			0

B - PARTICIPATIONS non reprises au § I

- a) Dans les sociétés françaises (ensem
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)

PROJET D'AFFECTATION DE RESULTAT

(En euros)

ORIGINES

Report à nouveau antérieur	<6 999 574.17>
Résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023	<2 828 982.49>
Prélèvement sur les réserves	-----
	<9 828 556.66>

AFFECTATIONS

Report à nouveau débiteur	<9 828 556.66>
---------------------------------	----------------

Smart Airport Systems (SAS)
Société par actions simplifiée au capital de 7.000.000 euros
Siège social : 104, boulevard du Montparnasse -75014 Paris
844 733 089 RCS PARIS

(ci-après la *Société*)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai 2024, à 9h,

la société ALVEST GROUP, société par actions simplifiée, au capital de 20.938.268 euros, dont le siège social est situé, 100-104 boulevard du Montparnasse, 75014 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 490 259 165, représentée par Antoine Maguin, agissant en qualité de directeur général de la Société (ci-après, l' « **Associé Unique** »),

1. a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président de la Société,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président et au Directeur Général de la Société,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Augmentation de capital par incorporation de créance d'un montant total de 4.200.000 euros, pour le porter de 7.000.000 euros à 7.700.000 euros par l'émission au profit de l'associé unique de 700.000 actions nouvelles émises à un prix de souscription unitaire de 6 euros, incluant une prime d'émission de 5 euros par action,
- Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts de la Société,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,
- Pouvoirs pour les formalités.

2. déclare avoir été mis en possession des documents suivants :

- la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes,

- les comptes sociaux et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- les Statuts de la Société
- une copie du projet des statuts modifiés,
- le texte du projet des décisions.

La Société RSM France, commissaire aux comptes, a été informée de l'ordre du jour des décisions à adopter ce jour par l'Associé Unique et n'a pas formulé d'observation.

3. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes, à toutes fins utiles, conformément à l'article 16 des statuts de la Société :

PREMIERE DECISION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de (2.828.982) euros.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'il existe une charge de 5.239 euros non déductible fiscalement pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Associé Unique donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus de leurs gestions au Président et au Directeur Général.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat)

L'Associé Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une perte de (2.828.982) euros sur le compte « report à nouveau ».

Le compte « report à nouveau » est ainsi porté de (6.999.574) euros à (9.828.556) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au titre de ces 3 derniers exercices étaient les suivants :

Exercice social	Dividende par action
31 décembre 2022	0 €
31 décembre 2021	0 €
31 décembre 2020	0 €

TROISIEME DECISION

(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Associé Unique, constate qu'aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

QUATRIEME DECISION

(Augmentation de capital par incorporation de créance)

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et afin de reconstituer les capitaux propres de la Société, constatant notamment que le capital social est intégralement libéré,

- décide d'augmenter le capital social d'un montant nominal total de 7.000.000 euros, pour le porter de 7.000.000 euros à 7.700.000 euros, par l'émission de 700.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, ces actions nouvelles seront émises à un prix de souscription unitaire de 6 euros, incluant une prime d'émission de 5 euros par action, pour un montant total de 4.200.000 € (quatre millions deux-cent mille euros).
- Le montant total de la prime d'émission, soit un montant total de 3.500.000 euros, sera inscrit sur un compte spécial intitulé « Prime d'émission ».
- décide de souscrire à la totalité des actions émises :
 - o 700.000 actions par une compensation de créances d'un montant de 4.200.000 € (quatre millions deux-cent mille euros), qui sera attestée par le certificat du dépositaire émis par le commissaire aux comptes de la Société,
- décide que la souscription sera reçue à l'issue de la présente décision,
- décide que les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social.

Les certificats prévus par l'article L. 225-146 du Code de commerce seront annexés au présent procès-verbal pour valoir constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

A l'issue de cette opération, le capital social s'élèvera à la somme de 7.700.000 euros, divisé en 7.700.000 actions de 1 euro de valeur nominale.

CINQUIEME DECISION
(Modification des statuts)

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'Associé unique décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

Article 6 – APPORTS

Le début est sans changement. L'article est complété par le paragraphe suivant :

« Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 mai 2024 le capital social a été augmenté d'une somme de 700.000 euros par incorporation de créances, pour être porté de 7.000.000 euros à 7.700.000 euros, par l'émission de 700.000 actions nouvelles, intégralement libérées, d'une valeur nominale de un (1) euro et d'une prime d'émission de cinq (5) euros. »

Article 7 – CAPITAL SOCIAL

“Le capital social est fixé à la somme de sept millions sept-cent mille (7.700.000) euros.

Il est divisé en sept millions sept-cent mille actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, de même catégorie, intégralement libérées de leur valeur nominale ».

SIXIEME DECISION
(Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes)

L'Associé Unique, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société RSM FRANCE, commissaire aux comptes décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société RSM France pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée ou de la décision unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

SEPTIEME DECISION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du présent procès-verbal, pour accomplir toutes formalités requises.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de la Société conformément à l'article 18 des statuts de la Société.

DocuSigned by:



C26A3B4F10D7458...

Le Président

Alvest Group

représentée par **Monsieur Antoine MAGUIN**

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF

(en Euros)

	31/12/2023		31/12/2022	
	Brut	Amortissements et Provisions	NET	NET
Autres immobilisations incorporelles	7 358	4 905	2 453	3 679
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 358	4 905	2 453	3 679
Inst techn et Outillage	10 916	8 247	2 669	4 853
Matériel	841 561	236 094	605 467	747 515
Autres immobilisations corporelles	104 317	41 516	62 801	13 604
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	956 794	285 856	670 937	765 972
Participations	9 764 325		9 764 325	9 764 325
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 714 787		1 714 787	1 714 787
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 479 112		11 479 112	11 479 112
ACTIF IMMOBILISE	12 443 264	290 762	12 152 502	12 248 763
Stock de matières et machines	57 131		57 131	11 157
Avances et acomptes versés sur commandes	9 050		9 050	12 254
Créances clients et comptes rattachés	2 112 261	33 019	2 079 242	1 524 068
Autres créances	127 602		127 602	554 618
Disponibilités	679 591		679 591	139 120
ACTIF CIRCULANT	2 985 635	33 019	2 952 616	2 241 217
Charges constatées d'avance	51 274		51 274	70 605
Ecarts de conversion	18 331		18 331	4 037
TOTAL ACTIF	15 498 504	323 781	15 174 724	14 564 623

Signé électroniquement le 23/05/2024 par
Stephane Marie

Stéphane MARIE

Associé

Bilan au 31 décembre 2023

P A S S I F (avant affectation)

	(En Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Capital		7 000 000	7 000 000
Primes d'émission		5 000 000	5 000 000
Réserve légale			
Report à nouveau		<6 999 574>	<4 879 079>
Résultat de l'exercice		<2 828 982>	<2 120 494>
Provisions réglementées		60 334	47 851
CAPITAUX PROPRES		2 231 778	5 048 277
Provisions pour Risques		18 331	4 037
Provisions pour Charges		12 200	5 874
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		30 531	9 911
DETTES FINANCIERES			
* Emprunts obligataires			
* Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit			
* Emprunts et dettes financières divers			
DETTES D'EXPLOITATION			
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 745 432	1 626 112
* Dettes fiscales et sociales		358 437	269 627
DETTES DIVERSES			
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
* Autres dettes		10 353 996	6 993 641
DETTES		12 457 866	8 889 379
Produits constatés d'avance		439 456	611 764
Ecart de conversion		15 093	5 290
TOTAL PASSIF		15 174 724	14 564 623

Smart Airport Systems (SAS)
Société par actions simplifiée au capital de 7.000.000 euros
Siège social : 104, boulevard du Montparnasse -75014 Paris
844 733 089 RCS PARIS

(ci-après la *Société*)

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

EN VUE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MAI 2024

L'associé unique a été convoqué afin de lui rendre compte de l'activité de la société Smart Airport Systems (ci-après la *Société*) durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et pour soumettre à son approbation les comptes sociaux annuels dudit exercice ainsi que l'affectation du résultat de celui-ci.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice clos

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 5.192.853 euros.

La Société a pour activité principale la location, le service, la maintenance, le financement d'actifs, la vente, la distribution, le conseil pour les équipements d'assistance aéroportuaires et pour les équipements aéroportuaires et de transport, neufs ou d'occasion y compris le conseil et la gestion de projets, la participation et le financement des activités connexes.

Elle distribue en particulier des équipements aéroportuaires fixes (générateurs et transformateurs électriques et alimentations en air) ainsi que des tracteurs à bagages autonomes (le « TractEasy ») et des tracteurs avions pour des solutions de « green taxiing » (le « Taxibot »).

La Société a continué le déploiement de ses activités, notamment par la démonstration de ses solutions « Tracteasy » et « Taxibot » auprès de plusieurs clients internationaux.

2. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Groupe dispose de la structure financière et d'un carnet de commandes suffisant pour lui permettre de continuer son développement tel que présenter dans le présent rapport de gestion.

3. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

En janvier 2024, la Société a transféré son activité en rapport avec la solution « TractEasy » à la jointe venture TractEasy LLC conclue entre ALVEST (USA) INC, une société du groupe Alvest, et EasyMile SAS, une société française spécialisée dans les solutions de mobilité intelligentes et de technologie sans chauffeur. La vocation de la société TractEasy est de devenir un acteur de référence dans la promotion, la commercialisation et le déploiement de solutions de véhicules autonomes basés sur une plateforme TLD dans les milieux industriels et aéroportuaires.

La Société a signé le 13 avril 2023 différents contrats dans le cadre d'un programme de financement d'actifs destinés à la location moyen terme d'équipements aéroportuaires. Au titre de ce programme, la Société a notamment conclu avec Alvest Equipment Finance France S.A.S. (« AEF ») (société emprunteur afin de financer lesdits actifs) un accord cadre de location et un contrat de prestations de services en qualité de prestataire français de vente d'équipements.

Aucun autre événement marquant postérieur à la clôture n'est à signaler.

4. Activité de la Société en matière de recherche et de développement

La Société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement.

5. Succursales

Nous vous informons que la Société ne détient aucune succursale au cours de l'exercice clos.

6. Filiales et Prises de Participations

La Société détient 50,1 % de la société Belge Trusted Aviation Services.

7. Examen des comptes annuels

Vous trouverez ci-après les principaux chiffres significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 5.192.853 euros contre un chiffre d'affaires de 6.132.568 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation fait apparaître une perte de (2.584.256) euros, contre une perte de (1.988.810) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier fait apparaître une perte de (232.153) euros contre une perte de (110.039) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts fait apparaître une perte de (2.816.409) euros contre une perte de (2.098.849) euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par une perte de (2.828.982) euros.

8. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à (2.828.982) euros sur le compte « report à nouveau » le portant ainsi de (6.999.574) euros à (9.828.556) euros.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il

9. Rappel des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il a été distribué au cours des trois derniers exercices de la société les dividendes suivants :

Exercice social	Dividende par action
31 décembre 2022	0 €
31 décembre 2021	0 €
31 décembre 2020	0 €

10. Poursuite des affaires sociales

Nous vous informons que suite au résultat de cet exercice clos le 31 décembre 2023, le montant des capitaux propres ressort à la somme de 2.231.778 euros, soit moins de la moitié du capital social s'élevant à 7.000.000 euros.

Afin de reconstituer les capitaux propres de la Société, il sera proposé à l'associé unique de procéder à une augmentation de capital d'un montant total de 4.200.000 euros par création de 700.000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de six (6) euros, incluant une prime d'émission de cinq (5) euros par action, libérées en totalité lors de leur souscription, par incorporation de créance que l'associé unique détient sur la Société.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de votre décision, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation du capital. Elles seraient totalement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Si vous décidez cette augmentation de capital, il vous appartiendra de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la Société sous la condition de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

11. Communication des charges et des dépenses "somptuaires" ainsi que des frais généraux donnant lieu à leur réintégration

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts correspondant aux loyers des véhicules de tourisme, et s'élevant à 5 239 euros au titre de l'exercice 2023.

12. Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients échus et non réglés au 31 décembre 2023

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du Code du commerce, le nombre et le montant total des factures émises ou reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu s'analysent comme suit :

(En euros)

Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D.441-6 – I 1°)					
	1 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					
Montant total des factures concernées h.t	123 982	24	18	41 872	165 896
% du montant total des achats h.t de l'exercice	1.86%	0%	0%	0.63%	2.49%
% du CA h.t de l'exercice					
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues					NEANT
Montant total des factures exclues					NEANT
(C) Délais de paiement de référence utilisés					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux				

Les acomptes émis ne sont pas repris dans ces informations.

(En euros)

Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D.441-6 – I 1°)					
	1 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					
Montant total des factures concernées h.t	127 020	244 440	339 588	948 795	1 659 843

% du montant total des achats h.t de l'exercice	2.22%	4.28%	5.95%	16.61%	29.06%
% du CA h.t de l'exercice					
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues					NEANT
Montant total des factures exclues					NEANT
(C) Délais de paiement de référence utilisés					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux				

Les acomptes reçus ne sont pas repris dans ces informations.

13. Conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce

Le Président rappelle qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

14. Prêt interentreprises

Nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts interentreprises visés à l'article L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier.

15. Autocontrôle

Nous vous informons que la Société ne dispose pas d'actions auto-détenues.

16. Administration de la Société

Nous vous rappelons que les mandats du Président et du Directeur Général n'arrivent pas à expiration.

17. Situation du mandat du Commissaire aux Comptes

Le mandat des commissaires aux comptes arrivant à expiration, il sera proposé à l'Associé Unique de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société RSM FRANCE pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée ou de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Si ces propositions vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par le vote des résolutions dont nous allons vous donner lecture.

Le Président

DocuSigned by:

C26A3B4F10D7458...



Smart Airport Systems

Siège social : 100 Boulevard du Montparnasse – 75014 PARIS
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7 000 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

Smart Airport Systems

Siège social : 100 Boulevard du Montparnasse – 75014 PARIS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7 000 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Smart Airport Systems relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 mai 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Stéphane MARIE

Associé

SMART AIRPORT SYSTEMS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000 000 €uros
Siège social : 104, boulevard du Montparnasse – 75014 PARIS
844 733 089 RCS PARIS

COMPTES SOCIAUX
AU 31 DECEMBRE 2023

Bilan au 31 décembre 2023

A C T I F	(en Euros)			
	31/12/2023		31/12/2022	
	Brut	Amortissements et Provisions	NET	NET
Autres immobilisations incorporelles	7 358	4 905	2 453	3 679
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 358	4 905	2 453	3 679
Inst techn et Outillage	10 916	8 247	2 669	4 853
Matériel	841 561	236 094	605 467	747 515
Autres immobilisations corporelles	104 317	41 516	62 801	13 604
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	956 794	285 856	670 937	765 972
Participations	9 764 325		9 764 325	9 764 325
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 714 787		1 714 787	1 714 787
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 479 112		11 479 112	11 479 112
ACTIF IMMOBILISE	12 443 264	290 762	12 152 502	12 248 763
Stock de matières et machines	57 131		57 131	11 157
Avances et acomptes versés sur commandes	9 050		9 050	12 254
Créances clients et comptes rattachés	2 112 261	33 019	2 079 242	1 524 068
Autres créances	127 602		127 602	554 618
Disponibilités	679 591		679 591	139 120
ACTIF CIRCULANT	2 985 635	33 019	2 952 616	2 241 217
Charges constatées d'avance	51 274		51 274	70 605
Ecarts de conversion	18 331		18 331	4 037
TOTAL ACTIF	15 498 504	323 781	15 174 724	14 564 623

Bilan au 31 décembre 2023

P A S S I F (avant affectation)

	(En Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Capital		7 000 000	7 000 000
Primes d'émission		5 000 000	5 000 000
Réserve légale			
Report à nouveau		<6 999 574>	<4 879 079>
Résultat de l'exercice		<2 828 982>	<2 120 494>
Provisions réglementées		60 334	47 851
CAPITAUX PROPRES		2 231 778	5 048 277
Provisions pour Risques		18 331	4 037
Provisions pour Charges		12 200	5 874
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		30 531	9 911
DETTES FINANCIERES			
* Emprunts obligataires			
* Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit			
* Emprunts et dettes financières divers			
DETTES D'EXPLOITATION			
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 745 432	1 626 112
* Dettes fiscales et sociales		358 437	269 627
DETTES DIVERSES			
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
* Autres dettes		10 353 996	6 993 641
DETTES		12 457 866	8 889 379
Produits constatés d'avance		439 456	611 764
Ecart de conversion		15 093	5 290
TOTAL PASSIF		15 174 724	14 564 623

Compte de Résultat 2023

	(en Euros)	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Vente de matériel		884 720	4 187 981
Production vendue de services		4 308 133	1 944 587
Montant net du chiffre d'affaires		5 192 853	6 132 568
Production stockée		12 692	<85 257>
Subventions d'exploitation		162 350	29 362
Reprises sur provisions et transferts de charges		<71>	15 985
Autres produits		148 859	42 297
PRODUITS D'EXPLOITATION		5 516 683	6 134 956
Achat de matériel stocké		814 466	2 818 473
Variation de stock		<33 282>	102 957
Achat de matériel		93 563	57 010
Autres achats et charges externes		5 589 920	4 071 801
Impôts, taxes et versements assimilés		26 243	10 914
Salaires et traitements		992 260	641 290
Charges sociales		370 374	258 915
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
* Sur immobilisations : dotations aux amortissements		97 173	109 689
* Pour risques et charges : dotations aux provisions		39 345	4 382
Autres charges		110 878	48 336
CHARGES D'EXPLOITATION		8 100 939	8 123 766
RESULTAT D'EXPLOITATION		<2 584 256>	<1 988 810>
Produits financiers de participations			
Intérêts et produits assimilés :			
* Intérêts sur comptes courants		28 423	27 854
Reprises sur provisions et transferts de charges			6 840
Différences positives de change		133 611	78 614
PRODUITS FINANCIERS		162 034	113 309
Dotations aux amortissements et aux provisions		14 294	
Intérêts et charges assimilées :			
* Intérêts sur comptes courants		275 782	135 208
Différences négatives de change		104 111	88 140
CHARGES FINANCIERES		394 188	223 348
RESULTAT FINANCIER		<232 153>	<110 039>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		<2 816 409>	<2 098 849>
Produits sur opérations en capital			
Reprises sur provisions			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Charges sur opérations de gestion		90	5 000
Charges sur opérations en capital			
Dotations aux provisions réglementées		12 483	16 645
CHARGES EXCEPTIONNELLES		12 573	21 645
RESULTAT EXCEPTIONNEL		<12 573>	<21 645>
TOTAL DES PRODUITS		5 678 717	6 248 265
TOTAL DES CHARGES		8 507 699	8 368 759
RESULTAT DE L'EXERCICE		<2 828 982>	<2 120 494>

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les comptes ont été arrêtés par le Président.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 5.192.853 euros. La Société a pour activité principale la location, le service, la maintenance, le financement d'actifs, la vente, la distribution, le conseil pour les équipements d'assistance aéroportuaires et pour les équipements aéroportuaires et de transport, neufs ou d'occasion y compris le conseil et la gestion de projets, la participation et le financement des activités connexes. Elle distribue en particulier des équipements aéroportuaires fixes (générateurs et transformateurs électriques et alimentations en air) ainsi que des tracteurs à bagages autonomes (le « TractEasy ») et des tracteurs avions pour des solutions de « green taxiing » (le « Taxibot »). La Société a continué le déploiement de ses activités, notamment par la démonstration de ses solutions « Tracteasy » et « Taxibot » auprès de plusieurs clients internationaux.

II. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En janvier 2024, la Société a transféré son activité en rapport avec la solution « TractEasy » à la jointe venture TractEasy LLC conclue entre ALVEST (USA) INC, une société du groupe Alvest, et EasyMile SAS, une société française spécialisée dans les solutions de mobilité intelligentes et de technologie sans chauffeur. La vocation de la société TractEasy est de devenir un acteur de référence dans la promotion, la commercialisation et le déploiement de solutions de véhicules autonomes basés sur une plateforme TLD dans les milieux industriels et aéroportuaires.

Aucun autre événement marquant postérieur à la clôture n'est à signaler.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été établis en application du règlement ANC n 2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

2. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

L'appréciation de la valeur actuelle des titres tient compte des prévisions de flux de trésorerie actualisés. Il est également pris en considération des situations particulières au regard de la position de la société sur son marché, de ses perspectives de développement et de l'intérêt stratégique de la filiale considérée pour le Groupe.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition, il est constitué une dépréciation supplémentaire sous forme de provision pour dépréciation de titres de participation.

Créances rattachées à des participations

Les avances faites aux filiales sont comptabilisées dans les créances rattachées aux participations lorsqu'elles revêtent le caractère d'un concours à moyen ou long terme.

Les avances de trésorerie à court terme sont inscrites en compte courant dans le poste « Autres créances ».

Autres immobilisations financières

Les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'achat, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les prêts et créances immobilisés sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

L'amortissement linéaire est considéré comme étant proche de la dépréciation économique.

Les durées d'amortissement retenues sont (*sauf cas particuliers*) les suivantes :

- * Matériels destinés à la location et à la vente : il s'agit de TractEasy donc la durée d'amortissement est de 10 ans
- * Matériel de bureau et informatique : 3 ans

4. Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Opérations en devises : les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecarts de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition et estimées à la clôture de l'exercice à leur valeur liquidative. La moins-value latente éventuelle fait l'objet d'une provision pour dépréciation ; la plus-value latente éventuelle n'est pas prise en compte.

6. Provisions pour risques et charges

Dans le cadre du règlement sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

7. Résultat courant

Dans un souci de cohérence avec les comptes consolidés, la société classe dans le résultat courant les éléments exceptionnels des activités ordinaires, hors éléments liés aux opérations de cession d'immobilisations qui restent présents dans le résultat exceptionnel.

IV. NOTES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTATImmobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/2023
Logiciels	7			7
Total	7			7

Les immobilisations incorporelles correspondent à la capitalisation des frais de développement de l'ERP EAM.

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/2023
Matériel	952	30	141	841
Agencement	0	7		7
Outillage	11			11
Matériel de bureau et info	44	53		97
Total	1 007	90	141	956

Le matériel se compose de 5 TractEasy, dépréciés sur 10 ans pour un montant cumulé de 236 K€ au 31 Décembre 2023.

Immobilisations financières

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/2023
Titres TAS	9 764			9 764
Total	9 764			9 764

Il s'agit des titres de la société Trusted Aviation Services détenue à 50.1%

Etat des amortissementsEtat des amortissements

(en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Cloture au 31/12/2023
Logiciels	4	1	0	5
Matériel	205	82	51	236
Agencement	0	0	0	0
Outillage	8	8	0	16
Matériel de bureau et info	29	5	0	34
Total	245	97	51	290

Stock de Machines

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2023	Acquisitions	Capitalisations/ Cessions	Clôture 31/12/2023
Stock de machines	11	840	807	44
Total	11	840	807	44

Le stock correspond à des distributeurs de gaines pour unités de refroidissement d'avions.

Evolution des capitaux propres

Le capital social est constitué au 31 décembre 2023 de 7 000 000 actions de 1 euro nominal.

(en milliers d'euros)	Ouverture au 01/01/2023 avant affectation	Résultat 2022	Résultat 2023	Solde au 31/12/2023 (avant affectation proposée)	Affectation proposée du résultat	Solde au 31/12/2023 (après affectation proposée)
Capital	7 000			7 000		7 000
Primes d'émission, de fusion	5 000			5 000		5 000
Réserve légale						
Dividende						
Report à nouveau	-4 879,1	-2 120,4		-6 999,5	-2 829,0	-9 828,5
Résultat de l'exercice	-2 120,4	2 120,4	-2 829,0	-2 829,0	2 829,0	0,0
Provisions réglementées	47,9		12,5	60,3	0,0	60,3
Total	5 048,3	0,0	-2 816,5	2 231,8	0,0	2 231,8

Les provisions règlementées correspondent à l'étalement sur 5 ans des frais d'acquisition des titres TAS.

La Société a procédé à une augmentation de capital de 1 000 000 € au cours de l'année 2022 accompagnée d'une prime d'émission de 5 000 000 €.

Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/20223	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture 31/12/20223	Echéance prévue
Provisions pour risques	4	14			18	Année 2024
Provisions pour charges	6	6			12	-
Total	10	21	0	0	31	-

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2023	Degré d'exigibilité du passif		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 745	1 745		
Dettes fiscales et sociales	358	358		
Autres dettes (1)	10 354	5 348	5 006	
Total	12 457	7 451	5 006	

(1) Dont Compte courant avec TLD Group : 10 354 K€

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances (En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2023	Degré d'exigibilité du passif		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	2 079	2 079		
Créances fiscales et sociales (1)	81	81		
Autres créances	46	46		
Total	2 206	2 206		

(1) Crédit de TVA et TVA déductible pour 80 K€

Informations diverses :**Charges à payer et Produits à recevoir :**

Charges à payer : 1 040 K€ Fournisseurs factures non parvenues
 247 K€ Personnel et charges sociales
 10 K€ Impôts et taxes

Produits à recevoir : 3 K€ Factures à établir Clients
 1 K€ Indemnités sociales

Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance : 51 K€ liées à l'activité courante de la société

Les produits constatés d'avance : 439 K€ liées à l'activité courante de la société

Engagements hors bilan**Engagements donnés**

Néant

Engagements reçus

Néant

Crédit Bail

	(en euros)
Valeur d'origine	60 802
Redevances afférentes à l'exercice	12 482
Redevances cumulées des exercices précédents	21 871
Prix d'achat résiduels	608
Redevances restant à payer	29 185
* Jusqu'à 1 an	9 452
* de 1 à 5 ans	19 733
* Plus de 5 ans	/

Effectif de la société

Au 31 décembre 2023, l'effectif de la société est de 27 personnes.

Situation fiscale**Régime de l'intégration fiscale**

A compter du 1^{er} janvier 2019, la société Alvest Holding est devenue la nouvelle tête du groupe ALVEST et la société SAS est entrée dans son périmètre.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale est la suivante :

- ✓ Alvest International Equity (1)
- ✓ Alvest (1)
- ✓ TLD Group (1)
- ✓ TLD GSE (1)
- ✓ TLD Europe (1)
- ✓ Sage Parts International (1)
- ✓ Alvest Holding
- ✓ Albatros Bidco
- ✓ Albatros Midco
- ✓ Smart Airport System (1)
- ✓ Alvest Equipment Services (1)
- ✓ Alvest Equipment Finance France (2)
- ✓ Albatros Finco (2)

(1) Sociétés entrées dans le périmètre en 2019

(2) Sociétés entrées dans le périmètre en 2023

Une convention d'intégration fiscale a été conclue dans laquelle :

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale,
- Les économies d'impôt réalisées par le Groupe liées au déficit sont conservées chez la société-mère.

Dirigeants**Rémunérations**

Aucune rémunération n'a été versée par la société aux membres des organes de direction au cours de l'exercice.

Montant des avances et des crédits alloués

Néant

Détail du poste « Produits d'exploitation »

Il s'agit de la location ou vente d'équipement et de services et de la mise à disposition de personnel chez Trusted Aviation Services.

Détail du poste « Charges d'exploitation »

Il s'agit principalement de charges externes dont la mise à disposition de personnel, et de l'achat d'équipement.

Détail du poste « Résultat financier »

Les charges financières de 394 K€ se composent principalement des intérêts de comptes courant avec la société TLD Group à hauteur de 276 K€ et de pertes de change à hauteur de 104 K€.

Les produits financiers de 162 K€ sont principalement des gains de change à hauteur de 134 K€ et des intérêts de comptes courant avec la société Trusted Aviation Services à hauteur de 28 K€.

Détail du poste « Résultat Exceptionnel »

Les charges exceptionnelles de 12 K€ sont les amortissements dérogatoires liés aux frais d'acquisition des titres TAS, étalés sur 5 ans.

Comptes consolidés

Les comptes de la société SAS sont consolidés par intégration globale dans ceux d'Alvest Holding (100, Bd du Montparnasse, à Paris 14eme).

La société TLD GROUP bénéficie de l'exemption d'obligation d'établissement de comptes consolidés des sous-groupes :

- Non-opposition des actionnaires de l'entreprise contrôlée représentant au moins un dixième du capital (art. L.233-17, 1°)
- Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand dans lesquels la société contrôlée est incluse, sont établis (art. R.233-15, 1°) en conformité avec les articles L.233-16 à L.233-28
- Les comptes de l'ensemble plus grand sont (art. R.233-15, 2° et 3°)
 - a) certifiés par un professionnel indépendant chargé du contrôle des comptes
 - b) publiés et mis à la disposition des actionnaires ou des associés de la société exemptée dans les conditions et dans les délais prévus aux articles R.225-88 et R.225-89

Filiales et participations au 31 décembre 2023

Informations financières (en Euros, sauf précision particulière)	Capital (dans la monnaie locale)	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats, bénéfices, pertes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										

I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

concernant les filiales et participations ci-dessous

A - FILIALES

(50% au moins du capital détenu par la société)

Trusted Aviation Services	6 200	19 339 511	50,1%	9 764 325	9 764 325	1 714 787		26 833 188	12 705 711	0
Square des Pierres Grises 1150 Woluwe St Pierre Belgique BE 0842 181 318										

B - PARTICIPATIONS

(Moins de 10% du capital détenu)

II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

concernant les autres filiales et participations

A - FILIALES non reprises au § I

			0%			0	0			0
			0%			0	0			0

B - PARTICIPATIONS non reprises au § I

- a) Dans les sociétés françaises (ensem
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)

PROJET D'AFFECTATION DE RESULTAT

(En euros)

ORIGINES

Report à nouveau antérieur	<6 999 574.17>
Résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023	<2 828 982.49>
Prélèvement sur les réserves	-----
	<9 828 556.66>

AFFECTATIONS

Report à nouveau débiteur	<9 828 556.66>
---------------------------------	----------------